

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

sentiers.davenir@laposte.net

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

Assemblée générale du 18 juin 2021

Rapport moral et de propositions d'orientations du président

Bonjour à tous,

Merci d'être venus pour cette seconde AG de Sentiers d'Avenir alors que sévit une crise sanitaire qui a impacté fortement et impactera malheureusement encore nos activités.

Nous avons été au total 135 membres en 2020 (nous étions 139 en 2019). Nous résidons principalement autour de la ria d'Étel sur les communes de Belz, Locoal Mendon, Landaul et Landévant...

Les membres « bienfaiteurs » sont au nombre de 40 (39 l'an passé). Ils auront à voter tout à l'heure les comptes 2020 et le budget 2021, les cotisations 2021 et le rapport d'activités de l'an passé.

Et puis ils auront aussi à approuver la nomination de 2 nouveaux membres au conseil d'administration. Ils ont été cooptés en cours d'année comme le prévoit les statuts. Notre secrétaire, Jean Michel Gruau a en effet déménagé pour Arradon. Il s'est trouvé moins légitime pour représenter la Ria d'Étel qui est notre sujet actuel de préoccupation. Tifenn Yvon a également présenté sa démission du CA pour raison personnelle. A tous les deux un grand merci pour nous avoir accompagné au démarrage de l'association, ce qui n'a pas été une tâche facile. Le Conseil d'Administration a coopté deux actifs retraités le 10 octobre 2020, Roselyne Gicquel-Daubert (de Listoir à Landévant) et Christian Lesur (de Kérihuélo à Landaul). Christian a accepté le poste de secrétaire. Ainsi, dorénavant, 3 communes de la ria sont représentées à notre conseil d'administration : il s'agit de Locoal Mendon avec 4 postes, Landaul 1 poste et Landévant 1 poste.

Chers adhérents de Belz, vous n'êtes pas pour autant oubliés ! Les statuts (article 13) permettent d'augmenter le nombre des membres au conseil d'administration jusqu'à 12 (nous sommes 6 – il y a de la marge). Si vous jugez que votre représentation au conseil est nécessaire, nous pourrions « ouvrir un nouveau poste ». C'est un sujet sur lequel je serai d'autant plus attentif que le dossier SPPL de Belz, évolue beaucoup en ce moment...

En matière de communication, la formule « électronique » convient à la plupart d'entre vous. Il s'agit principalement de la communication par courriels et du stockage d'informations sur un site internet. Le bouche à oreille fonctionne apparemment bien pour les membres qui n'ont pas d'équipement informatique. Ils sont peu nombreux (mais presque 15% tout de même). Nous continuerons à vous informer comme cela et restons bien entendu à l'écoute de vos suggestions.

Sur ce sujet, nous avons pris en compte une proposition de « NEWSLETTER » pour communiquer à « ceux qui le souhaitent » et « à l'occasion », une information ou un article de presse traitant de nos préoccupations. Nous avons lancé l'expérience. Mais nous ne souhaitons pas non plus vous inonder de

courriels. Il faut donc s'inscrire à cette NEWSLETTER (vous pouvez le faire par courriel). On peut se désinscrire aussi, bien évidemment.

Concernant maintenant les actions de terrain, nous sommes désolés de n'avoir pu participer en 2020 aux actions collectives de lutte contre les plantes invasives et de ramassage des déchets, (du fait de la crise sanitaire encore). C'est dommage. Bien entendu merci à tous ceux d'entre vous qui êtes intervenus individuellement !!! Nous nous rattrapons je l'espère en fin d'année 2021. Le Syndicat Mixte de la Ria d'Etel nous proposera prochainement de participer à des actions. Vous en serez informés et nous comptons sur vous pour y participer.

Au sujet de la création de sentiers nouveaux, je vous avais indiqué l'an passé, que la tâche était complexe. Cette complexité et la COVID-19 ont mis en 2020 un coup d'arrêt aux réflexions sur ce thème. Je ne sais pas quand elles pourront reprendre...

Le tracé de la SPPL que nous a concocté l'administration pour Landévant et Landaul est intrusif et destructeur. Il faut absolument le refonder. Pour ce faire nous avons demandé au juge administratif l'annulation des arrêtés validant ce tracé. Les dossiers de recours contentieux sont suivis de près par le bureau de l'association. Pour mémoire, l'association est « partenaire » d'une famille d'adhérents concernant la SPPL de Landévant. Elle est « en soutien » de 4 familles d'adhérents concernant la SPPL de Landaul. Les jugements d'instance devraient avoir lieu au second semestre (Tribunal administratif de Rennes). J'espère que notre demande d'annuler ces arrêtés sera suivie par le juge. Il en va de la survie de ces milieux très fragiles du haut de la Ria.

L'arrêté SPPL de Belz a été signé le 2 mars 2021. Nous lançons, pour les mêmes raisons (car le projet est aussi mauvais), les mêmes procédures que sur Landévant et Landaul. Nous avons commencé par un Recours Gracieux auprès de M. le Préfet. Plusieurs de nos membres, et d'autres encore, procèdent à la même démarche.

Bref, notre seule façon de pouvoir nous exprimer jusqu'à aujourd'hui auprès des autorités sur cette question de SPPL a été le contentieux ! Nous avons demandé depuis 2018, à toutes occasions, d'être entendu par l'administration ! Celle-ci nous a même promis des rencontres... Il est évident que l'administration n'a envisagé, jusqu'à ce jour, que le passage en force de ses projets. La concertation mise en avant n'a été qu'une illusion.

Peut être que cela va changer !

En effet sur Locoal Mendon, la DDTM vient de nous proposer un RDV pour mi-juillet. Les événements se sont multipliés ces temps derniers sur cette commune. Le sujet est devenu plus politique que juridique. En réaction à la volonté de l'administration de passer en force en lançant l'enquête publique, nous avons proposé aux membres (et à tous ceux qui se sentent concernés) de demander la délimitation de leurs parcelles. **Il est en effet logique de disposer du tracé du rivage avant d'évoquer une servitude qui doit le longer.** Aussi, un nouveau collectif s'est créé qui demande la création de sentiers pour « boucler » (ceinturer) la Ria d'Etel. **Or il n'est pas besoin de SPPL pour créer ces sentiers! Pour créer des sentiers inclus ou non au « Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) », il n'y a pas besoin d'études, il n'y a pas besoin d'enquête publique...** Il faut juste quelques accords de propriétaires et ensuite un accord du conseil municipal concerné si on souhaite que ledit sentier soit inscrit au PDIPR. C'est une pure formalité s'il y a consensus lors de la création. **C'est très simple et Sentiers d'avenir appuiera à 100% toute démarche allant dans ce sens!** Les échanges prochains avec la DDTM porteront sur ces sujets. Sentiers de randonnée et SPPL n'ont pas la même finalité.

Sur un autre registre, nous avons senti en 2020 une recrudescence des préoccupations des collectivités locales sur la question des inondations mais aussi de la submersion et de l'érosion des rivages. Nous avons évoqué cette question l'an passé et donné quelques informations par les bulletins trimestriels. C'est un sujet très préoccupant qui concerne directement plusieurs dizaines d'hectares de prés-salés et de mètres linéaires de côtes la Ria. Nous suivons également ce dossier de près. **Il n'est pas à l'ordre du jour du RDV avec la DDTM. Nous comptons néanmoins l'aborder.**

Et nous attendons aussi qu'AQTA (communauté de communes - Auray Quiberon Terres Atlantiques) ait terminé sa « structuration » pour la questionner sur ses objectifs en la matière. Les communautés de communes ont en effet désormais la compétence sur ces sujets.

Je vous l'avais déjà promis l'an passé ; je renouvelle cette promesse. ... « Nous tâcherons de vous éclairer dès que possible sur ces questions d'érosion-inondation-submersion ».

Enfin nous avons rédigé et beaucoup discuté un projet de charte dont le but est d'engager chacun d'entre nous, au quotidien, à protéger notre environnement, la ria d'Etel en l'occurrence aujourd'hui. Nous avons beaucoup discuté, car, nous mettre d'accord sur « un juste équilibre » entre les actions bénéfiques au milieu et les contraintes personnelles n'est pas simple. Je pense qu'il faut continuer à convaincre que la protection de l'environnement est devenue indispensable pour que nos sociétés puissent perdurer. Il n'y a pas de « petit geste » en la matière.

Je pense aussi que, résidant sur place, parfois depuis des générations, nous pouvons être des vecteurs légitimes de la protection environnementale. Les générations passées ont su conserver ce patrimoine naturel remarquable. Nous nous devons de le transmettre aux générations futures, au moins dans le même état.

Nous en reparlerons tout à l'heure à l'occasion de nos échanges sur cette « charte ».

Avant de conclure, je vous rappelle que le premier renouvellement des membres du Conseil d'Administration aura lieu lors de la prochaine AGO de 2022 (renouvellement par tiers – Article 13 des Statuts). Deux membres « sortants » seront tirés au sort. Ils pourront être réélus.

Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, il est souhaitable que toutes les communes sur lesquelles l'association est aujourd'hui active soient représentées au CA.

Une réflexion est donc à mener sur ce thème, et, s'il y a des candidats à l'intégration (je pense en particulier aux adhérents de Belz), merci à eux de se faire connaître...

Je termine en remerciant les membres du conseil dont ceux du bureau qui m'ont accompagné tout au long de l'exercice 2020. Je remercie également les adhérents qui ont bien voulu participer aux trop peu nombreuses actions de terrains. Merci aussi aux adhérents qui ont assisté aux réunions externes, et en particulier à ceux qui ont exposé nos points de vue lors des ateliers sur les usages de la Ria. Je dois vous dire à ce sujet la satisfaction de voir que nos messages sont pris en compte par de plus en plus d'élus.

Et bien entendu je remercie tous les membres de l'association pour leur soutien à nos actions.

Merci de votre attention,

Locoal Mendon le 18 juin 2021
Le président de Sentiers d'Avenir
Ronan Goavec